ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 23/09/2024

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01) **DOSSIER N° 2400383** **RAPPORTEUR:** **Monsieur le Président Pascal DEVILLERS**

Titre de l'affaire Référé mesures utiles - Demande au juge des référés 1°) de condamner le propriétaire M. .. B.. à faire procéder à l'enlèvement et au démantèlement du navire Akevi amarré à la marina de Vaiare dans le délai de 7 jours à compter de la notification de la décision à intervenir, sous astreinte journalière de 100 000 Frs à l'issu dudit délai ; 2°) de le condamner à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la sécurisation du navire et du matériel présent sur le navire, à la prévention de la pollution susceptible d'être causée par les hydrocarbures et autres fluides polluants et produits nocifs, par pompage ou récupération, dans le délai de 5 jours à compter de la notification de la décision à intervenir, sous astreinte journalière de 100 000 Frs à l'issu dudit délai.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PORT AUTONOME DE PAPEETE	Le directeur
Défendeur	Monsieur A.. B..	Monsieur A.. B..

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 18/09/2024

Le président du tribunal